

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-035

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	17
Suppléants présents :	0
<i>(Avec voix délibérative)</i>	
Pouvoirs titulaires :	4
Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint Genest Sur Roselle sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :  
3 avril 2025

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Éric, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Cathy, MARTHON Alain, MONTET Guy, PREVOST Stéphane, REDEMPT Véronique, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

ABSENTS EXCUSES :

- DRUAUX Vincent (Pouvoir à LHOMME-LEOMENT Jacqueline),
- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à DE NEUVILLE Christine),
- LATOUILLE Christian (Pouvoir à MARTHON Alain),
- LAVOREL Eric,
- MOURET Michel (Pouvoir à DITLECADET Marc).

VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2025 DU  
SERVICE « ATELIER-  
RELAIS DU  
MARTOULET »

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy MADORE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,

Vu le projet de Budget Annexe « **ATELIER-RELAIS DU MARTOULET** »,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le projet de Budget Primitif **2025** de l'**ATELIER-RELAIS DU MARTOULET**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- o **DECIDE** d'adopter le Budget Primitif **2025** du Budget Annexe « **ATELIER-RELAIS DU MARTOULET** » dont les dépenses et recettes s'établissent de la façon suivante pour le Budget général :

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20250410-2025-035-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2025  
Date de réception préfecture : 18/04/2025  
pouvoir devant le tribunal Administratif de

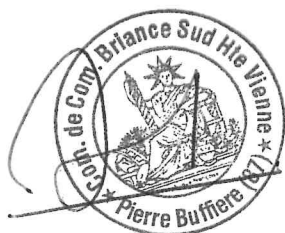
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé des dépenses	Montants votés au BP 2025
65	Autres charges de gestion courante	41.78 €
66	Charges financières	5 000.00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 151.00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	143 007.22 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>175 200.00 €</b>
RECETTES		
Chapitre	Intitulé des recettes	Montant votés au BP 2025
75	Autres produits de gestion courante	169 886.89 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 313.11 €
002	Excédent antérieur reporté	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>175 200.00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé des dépenses	Montants votés au BP 2025
23	Immobilisations en cours	140 686.89 €
16	Emprunts et dettes assimilées	31 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 313.11 €
001	Déficit	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>177 000.00 €</b>
RECETTES		
Chapitre	Intitulé des recettes	Montants votés au BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	29 957.98 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 151.00 €
001	Excédent d'investissement antérieur reporté	119 891.02 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>177 000.00 €</b>

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GENEST SUR ROSELLE, LE 10 AVRIL 2025**

**Le Président de la Communauté  
de Communes : Marc DITLECADET**

**La Secrétaire de séance :  
Cathy MADORE**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20250410-2025-035-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2025  
Date de réception préfecture : 18/04/2025